

Christna et le Christ, pour cueillir d'ici de là quelques brindilles, qu'il défigure autant qu'il peut et qui vont lui donner les moyens d'oublier *mon sujet principal*, le seul *du livre en somme*, jusqu'à la fin de son article.

Dans ce passage, M. Foucaux se montre beaucoup moins affirmatif.

Il doute... il lui semble difficile que... l'auteur parle bien à son aise du djeïnisme que l'on ne connaît pas, etc.

Ma réponse sera brève.

Mon contradicteur me demande d'abord ce que j'entends par « codification des Védas » et m'avertit charitablement que les Védas ne sont pas un code.

Je signale cette critique malgré sa puérilité un peu naïve, car elle est une preuve bien frappante de la pauvreté des arguments, auxquels mon contradicteur est obligé de se rattacher.

Si le *Rig-Véda* n'est qu'un recueil d'hymnes, il n'en est pas de même du *Yadjous-Véda* et du *Sama-Véda* qui contiennent de nombreuses prescriptions religieuses. Quant à l'*Atharva-Véda*, c'est un recueil d'ordonnances et de prescriptions magiques. Ce sont de véritables codes de croyances et de devoirs.

Dans leur ensemble, les Védas sont considérés, par les Indous, comme la source même de toutes leurs lois civiles et religieuses.

« La loi a pour base le Véda tout entier. »

(MANOU, liv. II, *sloca* 6.)

« Quel que soit le devoir enjoit par Manou, à tel ou tel individu, ce devoir est complètement déclaré dans le Véda... »

(MANOU, liv. II, *sloca* 7.)

Est-ce que M. Foucaux, qui m'engage si fort à lire Manou avec attention, aurait oublié ces passages ?

Si les Védas sont l'essence et la base de la loi, la réunion de ces livres, qui sont restés épars jusqu'aux premiers temps de la période brahmanique, éveille tout naturellement, n'en déplaise à mon savant adversaire, plutôt une idée de codification qu'une idée de simple collection.

Quant au djeïnisme, mon adversaire constate : que, jusqu'à présent, la science officielle n'a pas étudié les croyances de cette secte parce qu'elle ne possédait pas ses livres originaux... mais que le peu que l'on connaît ne vient pas à l'appui du monothéisme que je leur prête... il croit également qu'il serait difficile de prouver que ce sont les gymnosophistes (sannyassis nirvany ou pénitents nus) qui fondèrent le djeïnisme, par opposition aux tendances polythéistes des brahmes.

Sur ce point, je n'ai qu'une chose à répondre à M. Foucaux :

Si j'ai prétendu, dans *Christna et le Christ*, que les djeïnas étaient monothéistes, et que le djeïnisme fut fondé par les pénitents nus (γυμνοσοφισταί, sanniasys nirvanys) en opposition aux invocations et aux doctrines polythéistes des brahmes... c'est que cela résulte de leurs ouvrages originaux :

Le Pratomany-yoga,

Le Tcharanany-yoga,

Le Karanany-yoga,

Le Dravyiany-yoga,

qui sont leur quatre Védas.

Et le *Dikcha-Sastram*, ouvrage de commentaires et d'initiation que j'ai pu consulter à loisir dans l'Inde.

Et c'est pour cela, que j'affirme encore qu'on ne me montrera pas un texte d'origine véritablement djeïniste, qui soit contraire aux croyances monothéistes des djeïnas.

Voici, sur ce point, et sur l'origine du djeïnisme, l'opinion très-nette d'un orientaliste aussi savant que modeste, M. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées à Pondichéry, où j'ai eu l'honneur de le connaître.

Chants populaires du sud de l'Inde, p. 23.

« Les schismatiques djeïnas se donnent comme

les successeurs des Vanaprasthas (habitants des forêts, titre que l'on donne souvent aux gymnosophistes ou sanniasys nirvanys) dont ils prétendent avoir seuls conservé la doctrine et les vertus.

« Depuis longtemps un certain nombre de brahmes avec leurs adhérents, protestaient contre les innovations introduites dans l'ancien culte, et surtout contre les sacrifices sanglants. Lors de l'institution de l'Ekiam, ils se séparèrent des autres brahmes, et formèrent une secte qui fut longtemps puissante, et que les brahmes ne parvinrent à abattre qu'il y a cinq siècles environ.

« Aujourd'hui les djeïnas sont en très-petit nombre, et leurs temples sont très-rares dans l'Inde : voici ce que cette secte a de particulier :

« Ils adorent un Être suprême dont les attributs principaux sont la sagesse infinie, la science infinie, le pouvoir infini, le bonheur infini et qui n'intervient point dans les affaires de ce monde.

« La vertu est récompensée dans l'autre vie par une renaissance heureuse, soit dans le swarga par un bonheur proportionné au mérite, mais qui ne consiste pas en plaisirs charnels. Le vice sera puni par une renaissance mauvaise, ou dans le naraka par des peines dont la gravité et la durée sont proportionnées au démérite.

« La matière est éternelle et indépendante de la

divinité. Il en est de même de toutes les lois et substances naturelles, de tous les objets qui tombent sous les sens.

« Les djeïnas ont sur la métempsycose la même théorie que les brahmes, comme eux ils admettent la distinction des castes.

« Ils s'abstiennent de tout ce qui a eu vie, et même de quelques autres aliments avec plus de rigueur encore que les brahmes; ils respectent scrupuleusement la vie du moindre animal.

« Les djeïnas rendent à leurs saints des honneurs presque divins.

« Selon eux, l'état le plus parfait auquel on puisse parvenir est celui de *sanniassy nirvanys* ou pénitent nu, qui, s'affranchissant de tous les désirs et de tous les besoins de la nature humaine, abandonne ce bas monde pour se réunir à la divinité. »

Je n'ai pas dit autre chose dans l'étude plus complète que j'ai consacrée aux djeïnas.

Je prie M. Foucaux de m'excuser, si, malgré la médiocre estime, dans laquelle il tient les hommes et les choses du sud de l'Inde, je lui ai cité comme autorité un homme qui, lui aussi, a habité longtemps cette contrée.

15° « Nous trouvons, p. 95 : « L'âme dont la souillure n'est pas effacée est condamnée aux transmigrations successives établies par le Véda. » Le dogme de la transmigration n'ap-

paraît pas dans le *Rig-Véda*, mais on le trouve dans les *Oupanichats*, livres composés à une époque qui doit avoir suivi d'assez près la période védique et auxquels les brahmes donnent aussi le nom de *Védas*. Il n'en est pas moins vrai que l'époque précise et le lieu d'où est parti le dogme de la transmigration ne sont pas connus avec certitude. Ce qui est certain, c'est qu'il est fort ancien, puisque la Grèce l'a connu par Pythagore, chaque César le retrouva en Germanie et en Gaule. Mais par quel chemin y était-il venu ?

« M. J. tranche la question de la manière suivante : « Il faut arriver à la période brahmanique ou époque de la domination sacerdotale pour trouver dans le Manou, abrégé par les prêtres dans l'intérêt de leur despotisme, la transmigration des âmes établie à l'état de croyance dogmatique, en l'an 43,300 avant notre ère. Bien que l'Inde possède des monuments plus reculés encore, cette date doit suffire pour lui assurer la paternité de cette opinion religieuse. » J'avoue que je ne comprends pas comment le Manou, abrégé par les prêtres, peut dater de 43,300 ans.

« Le sanscrit classique du Manou, tel qu'il nous est parvenu, diffère considérablement du dialecte des *Védas*, ce qui renverrait ces derniers bien loin en arrière, c'est-à-dire, suivant M. J., à 45 ou 20,000 ans avant notre ère. Mais comment la langue sanscrite n'a-t-elle pas varié pendant un si long espace de temps, quand les peuplades qui la parlaient étaient plus ou moins disséminées et n'avaient pas d'écriture pour fixer leur langue ? Cela ne ressemble guère à ce qui s'est passé en Europe pour le grec et le latin fixés par l'écriture, et à ce qui se passe en ce moment en Amérique où l'anglais qu'on y parle tend déjà, après moins d'un siècle de séparation, à devenir un dialecte du langage de la vieille Angleterre. »

Il est vrai que le dogme de la transmigration

n'apparaît point dans les hymnes du *Rig-Véda*, mais je n'ai point dit qu'on l'y pût rencontrer.

Je me suis servi de cette expression :

« Les transmigrations successives établies par le *Véda*. »

M. Foucaux n'ignore pas que par cette expression le *Véda*, les Indous entendent l'ensemble de leurs ouvrages sacrés, qui comprend non-seulement les quatre *Védas* et les *Oupanichats*, mais encore *Manou*, les *Pouranas*, les *Sastras* et plusieurs autres.

Ma phrase doit donc être comprise ainsi :

« Les transmigrations successives, établies par l'Écriture sacrée. »

Au surplus, mon contradicteur répond lui-même à une observation, qu'il ne semble faire que très-légalement, en reconnaissant que les Indous donnent le nom de *Védas*, aux *Oupanichats*, et qu'on trouve dans ces ouvrages le dogme de la transmigration.

En voyant la date de 13,300 ans avant notre ère que je donne au *Manou* abrégé par les prêtres, date qui suppose une antiquité encore plus reculée aux *Védas*, dont le dialecte n'a pas la perfection de celui du vieux législateur..... M. Foucaux s'étonne que la langue classique de *Manou* tel qu'il nous est par-

venu n'ait pas varié pendant un aussi long espace de temps, contrairement à ce qui s'est passé pour le grec, le latin dans l'antiquité, et pour l'anglais actuellement.

M. Foucaux n'a pas compris exactement ma pensée, ou plutôt il l'a critiquée, sans se donner la peine de la creuser, car il ne saurait pécher par défaut de science, soit dit sans la moindre intention d'épigramme. Il avouera cependant que je ne pouvais pas, à chaque page, à chaque phrase, à chaque mot, à chaque idée, interrompre la marche de mon livre, pour m'égarer dans de perpétuels commentaires.

Une citation de William Jones va me permettre d'indiquer exactement mon opinion.

L'illustre indianiste cite, dans la préface de sa traduction de *Manou*, un passage emprunté à la préface d'un traité de loi de Narada, où il est dit :

« *Manou* ayant écrit les lois de Brahma en cent mille slokas (distiques), divisés en vingt-quatre parties et mille chapitres, donna l'ouvrage à Narada, le sage parmi les sages, qui l'abrégea pour l'usage du genre humain en douze mille slokas, qu'il donna à un fils de Brighou nommé Soumati, lequel, pour la plus grande facilité de la race humaine, les réduisit à quatre mille; les mortels ne lisent que le second

abrégé fait par Soumati, tandis que les dévas des cieux inférieurs, et les musiciens célestes, étudient le code primitif, commençant avec le cinquième vers, un peu modifié, de l'ouvrage qui existe actuellement sur la terre... »

William Jones ajoute que les lois de Manou, telles que nous les possédons, ne comprenant que deux mille six cent quatre-vingt-cinq slokas, ne peuvent pas être l'ouvrage entier attribué à Soumati.

Voilà donc quatre formes différentes de Manou :

Le Manou primitif en cent mille slokas ;

Le Manou abrégé par Narada en douze mille slokas ;

Le Manou abrégé par Soumati en quatre mille slokas ;

Et enfin le Manou classique que nous possédons, dont parle M. Foucaux, et qui a été abrégé par Valmiki, dit-on, en deux mille six cent quatre-vingt-cinq slokas.

Il est clair que ces abréviations successives de Manou correspondent à des époques différentes de la civilisation de l'Inde.

D'après les brahmes, dans la plus haute antiquité, à l'époque des hommes justes, le Manou primitif servait de loi suprême. Puis les hommes devenant

peu à peu mauvais et le mal envahissant la terre, il fallut abrégé la parole divine pour la mieux faire accepter.

Narada alors abrégéa Manou environ 13,300 ans avant notre ère.

Soumati accomplit la même œuvre 6,000 ans avant notre ère.

Et Valmiki, 2,500 ans également avant l'époque actuelle, réduisit Manou à ce qui nous est parvenu.

Il est bien entendu que je donne là des dates brahmaniques. Mais en admettant, pour l'abréviation de Valmiki que nous possédons, la date de quinze siècles avant notre ère, fixée par l'indianisme européen (je ne sais trop sur quoi il se base pour cela), le Manou actuel compterait près de trois mille cinq cents ans d'existence dans sa forme présente ; en admettant que les trois autres Manou aient duré chacun un temps à peu près proportionnel au dernier... pour le premier Manou et la première abréviation de Narada (effectuée sans aucun doute par les prêtres seuls gardiens des écritures sacrées), on arrive peu à peu à une de ces dates reculées, que la géologie et l'anthropologie, considèrent aujourd'hui comme de simples étapes de l'humanité... mais que la science officielle, qui base sa chronologie enfantine sur la Bible, Moïse et les patriarches qui vivaient huit et neuf cents ans, ne peut envisager sans frémir.

Dans tous les cas, M. Foucaux, pour la question qui le préoccupe, peut voir que depuis l'époque reculée où le primitif Manou établissait les doctrines de la métempsycose, jusqu'aux différentes abréviations de Narada, Soumati et Valmiki, qui ont érigé ces doctrines en dogmes religieux, le vieux sanscrit du premier Manou, qui a dû être presque monosyllabique, a pu parcourir des époques séculaires de transformation, avant d'arriver à la forme classique qui nous est parvenue.

Manou étant le livre usuel de la loi, le code réglant la vie religieuse et civile, devait être, d'époque en époque, adapté aux nouvelles formes de langage et recevoir également les coutumes nouvelles que l'on voulait consacrer. De plus : au fur et à mesure que la civilisation avançait, les ordonnances étaient plus concises, les longues prescriptions, s'appuyant sur la coutume, devenaient peu à peu *des articles de loi*, et le vieux législateur, contemporain des Védas, finissait dans le dernier état de la civilisation brahmanique, par revêtir une forme synthétique, que la législation de Justinien et les codes modernes devaient conserver.

N'est-ce pas vraiment extraordinaire, que l'on puisse mettre aujourd'hui, en regard les uns des autres, des textes comme les suivants, qui, empruntés à Manou, Justinien et au code civil français,

semblent n'être que des traductions les uns des autres ?

Manou, sloca 189, liv. VIII :

« Si un dépôt a été pris par des voleurs, emporté par les eaux ou consumé par le feu, le dépositaire n'est pas tenu d'en rendre la valeur, pourvu qu'il n'en ait rien pris. »

Droit romain, Pandectes, titre du dépôt :

« Quod vero senectute contigit, vel morbo, vel vi latronum ereptum est, nihil eorum esse imputandum nisi aliqua culpa interveniat. »

Code civil, art. 1933 :

« Le dépositaire n'est tenu de rendre la chose déposée que dans l'état où elle se trouve au moment de la restitution. Les détériorations qui ne sont pas survenues par son fait sont à la charge du déposant. »

C'est ainsi que s'accuse, dans la grande famille humaine, la marche de cette tradition dont l'étude est le but de tous mes ouvrages.

Sous le bénéfice de ces observations, M. Foucaux peut voir : que je n'ai jamais, ni cru, ni écrit, que le sanscrit classique de Manou remontait aux premiers âges de l'Inde, et était arrivé sans variation jusqu'à nous. Son erreur vient de ce qu'il a attribué, à l'abréviation de Valmiki, une date plus ou moins légén-

daire, que, d'après les brahmes, j'ai donnée à la première abréviation de Manou, *celle de Narada*.

M. Foucaux dit encore dans une note :

« A propos de cette date, j'engagerai M. J. à nous donner un tableau chronologique *d'après son système qui semble un peu flottant*, car je trouve, p. 13, en n'acceptant sa présence (de l'homme) qu'au moment où elle est indéniable... on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence. »

« Puis p. 130 : « Et le fameux livre des éclipses que M. Halled, le savant indianiste, n'a pu que consulter et qui remonte à des centaines de siècles. »

« Et p. 220 : « Il y a vingt mille ans et plus que spiritualistes et matérialistes sont en présence dans l'Inde. »

« Et enfin, p. 329 : « Les vieilles pagodes du sud de l'Indoustan conservent précieusement, dans leurs vastes dépôts, toutes les productions de l'esprit humain, pendant une période de 25 à 30,000 ans qui s'est écoulée de l'Inde patriarcale à la chute de la domination des brahmes. »

Je suis obligé de reprocher une fois de plus à mon contradicteur, de rapprocher des lambeaux de phrase qui n'ont aucun rapport entre eux, et surtout d'en couper les passages qui le gênent.

Ainsi les paroles suivantes :

« En n'acceptant sa présence qu'au moment où elle est indéniable, on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence, » en outre qu'elles ne s'appliquent pas à la chronologie brahmanique, sont de plus tronquées dans la citation de

M. Foucaux, de façon à leur enlever complètement leur sens que je me vois forcé de rétablir.

Avant d'aborder, dans *Christna et le Christ*, l'étude des vieux mythes religieux de l'Inde, je jette un coup d'œil sur les découvertes de la géologie et de l'anthropologie modernes, et je m'exprime ainsi, p. 13 :

« Il est incontestable que notre globe a déjà parcouru cinq grandes périodes définies par la science (azoïque, paléozoïque, secondaire, tertiaire, quaternaire), et qu'un espace de temps de plusieurs millions d'années sépare chacune de ces époques l'une de l'autre.

« En faisant naître l'homme sur la fin de l'époque tertiaire, ce qui est problématique, on lui donnerait une antiquité de plusieurs millions d'années. Avant peu, l'anthropologie éclairera ce point obscur. »

Suit la phrase défigurée par mon adversaire :

« En n'acceptant sa présence qu'au moment où elle est indéniable, *c'est-à-dire au premier âge de l'époque quaternaire*, on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence. »

Que M. Foucaux n'ait pas cru devoir citer ce passage entier qui explique ma pensée, c'est ce que je

ne comprends guère ; mais ce que je ne comprends plus, c'est qu'il ait enlevé de la phrase qu'il donne, ces mots : « *c'est-à-dire au premier âge de l'époque quaternaire,* » qui, à défaut des deux autres alinéas qui précèdent, auraient suffi à faire comprendre au lecteur, que je ne faisais pas en ce moment de la chronologie indoue, mais un exposé des doctrines géologiques et anthropologiques actuelles.

C'est là, il faut l'avouer, un singulier procédé de discussion. Quant aux autres passages, où je parle des dates de 20, 25 et 30,000 années avant notre ère... je répondrai à M. Foucaux que je n'ai pas de systèmes et qu'il a tort de m'en supposer un. Ce sont simplement des dates brahmaniques que je donne, et mon savant contradicteur sait, mieux que personne, combien est plus grande, encore, l'antiquité que les pundits de l'Inde donnent à leur civilisation.

Ainsi les Indous divisent la vie de ce globe en quatre âges, appelés par eux :

Crita-youga ;

Treta-youga ;

Dwâpara-youga ;

Cali-youga.

Que William Jones compare aux quatre âges des Grecs, l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain, l'âge de fer.

D'après les calculs des brahmes, relevés par le grand indianiste anglais :

Le Crita-youga aurait duré *un million sept cent vingt-huit mille ans ;*

Le Treta-youga, *un million deux cent quatre vingt-seize mille ans ;*

Le Dwâpara-youga, *huit cent soixante-quatre mille ans ;*

Et le Cali-youga, qui est l'âge actuel et dont une partie est déjà écoulée, doit durer *quatre cent trente-deux mille ans.*

Toutes les populations de l'Orient trouvent dans leurs berceaux de pareilles traditions d'antiquité.

Si, maintenant, M. Foucaux désire absolument que j'aie un système, je vais essayer de le satisfaire.

A l'encontre de certains indianistes, pour qui ce n'est qu'un jeu de donner des dates certaines à tous les vieux monuments littéraires, philosophiques et artistiques de l'Inde, alors qu'ils seraient fort embarrassés d'établir une chronologie sérieuse des rois de la première race franque, je me borne à étudier cette antique contrée, telle qu'elle est et a été, avec ses croyances, ses préjugés, ses erreurs, ses dates, sans avoir la prétention d'y rien changer.

Il nous a fallu dix à douze siècles pour arriver à étudier et à juger la Grèce et l'Égypte à un point de vue véritablement scientifique... l'Inde se révèle à nous depuis un demi-siècle à peine. Il y a un *fait*

énorme de civilisation à étudier, des trésors de traditions primitives à souder aux nôtres, en les suivant dans la route qu'elles ont parcourue... Si je donne les dates antiques des brahmes qui, d'accord avec tous les asiatiques, et un peu avec leurs vieilles ruines, et la géologie attribuent à l'Orient une antiquité que nous trouvons légendaire... que m'importe!... Il me suffit de savoir avec William Jones, Colbrooke, Wilson, Burnouf, Halled, Pavie, et peut-être un peu M. Foucaux, que l'Inde est l'*alma parens* des nations indo-asiatiques et indo-européennes, pour que j'étudie, dans leur marche, dans leurs évolutions, dans leurs transformations, les vieilles traditions de notre berceau.

Quand l'ethnographie qui débute et qui se propose de fouiller scientifiquement le passé par la géologie, l'anthropologie physiologique, la linguistique, l'histoire, aura fouillé, en tous sens, l'Inde comme nous avons fait de la patrie de Platon, alors la science européenne pourra dresser une chronologie scientifique du passé de l'Orient et de l'extrême Orient.

Je l'engagerai cependant à commencer par la nôtre, car tant qu'elle n'aura pas trouvé une base meilleure pour nos dates, que le règne de Pharaon, la naissance du Christ, Moïse, Abraham, Noé, les bons patriarches qui vivaient à eux *tout seuls* leurs mille ans comme un jour, et la création du

monde qui a eu lieu en 4004 avant notre ère... ses découvertes, sur la chronologie orientale, pourront rencontrer beaucoup d'incrédules.

Je crois donc : que l'Inde doit être étudiée telle qu'elle est, avec ses dates plus ou moins légendaires, quitte à lui faire plus tard une chronologie, en harmonie avec celle qu'on aura pu dresser de la vie déjà écoulée de l'humanité.

Cette chronologie, je le crains, ne pourra guère être dressée que par époques, mais ce sera une belle conquête ethnographique, si on parvient à les fixer scientifiquement.

Une dernière remarque qu'il faut prendre comme je la donne, sans y attacher plus d'importance que de raison, c'est que ces âges fabuleux de l'antique Orient, qui comptent par millions d'années et centaines de mille ans, ressemblent singulièrement aux millions d'années et aux centaines de mille ans des périodes géologiques établies par la science moderne.

Voilà tout mon système : *étudier* et remettre à l'avenir le soin de classer les matériaux quand ils seront complets. Voyez ce qui a toujours eu lieu dans le passé par absence de méthode.

Chaque siècle, chaque école, chaque homme qui ont voulu borner la science, et prononcer l'audacieux « *tu n'iras pas plus loin* » ont vu leurs systèmes

renversés par les siècles, les écoles, les hommes qui ont suivi... Ce n'est pas que la plupart de leurs découvertes n'aient servi de marchepied à leurs successeurs... ils avaient simplement formulé la loi trop tôt...

Je continue l'examen de ce que M. Foucaux appelle mes inexactitudes.

« M. Jacolliot écrit p. 229 : « La Grèce est fille de l'Inde, sa langue est du sanscrit presque pur. »

« Les hellénistes ne seraient pas fâchés que cela fût vrai, car ils pourraient alors, sans autre étude que celle de l'alphabet du sanscrit, lire promptement les textes sacrés des Indiens. Mais en admettant que la Grèce (à laquelle il serait juste de joindre l'Italie) soit fille de l'Inde, il n'en est pas moins vrai que, quoique sœur aînée et non mère du grec et du latin, la langue sanscrite, tout en ne différant pas assez de ses deux sœurs pour qu'on puisse douter de leur parenté, en diffère assez cependant pour qu'un examen attentif soit nécessaire si l'on veut reconnaître son affinité avec elles. »

Si la langue sanscrite est la sœur aînée, et non la mère du grec et du latin, mon contradicteur devrait bien au moins nous indiquer quelle est la mère de ces trois langues... Serait-ce la langue pâli, par exemple? ce serait intéressant à discuter. Mais il n'y a pas lieu d'insister, puisque M. Foucaux ne fait pas connaître son opinion.

Voyons donc si un examen attentif est bien nécessaire pour reconnaître les affinités du sanscrit et du grec.

Je vais comparer quelques mots d'abord, nous verrons la syntaxe ensuite.

Il est certain que ce qui va suivre ne sera qu'un hors-d'œuvre pour les lecteurs possédant le sanscrit, mais je désire, surtout, mettre à même, de se prononcer sur la question, ceux à qui cette langue n'est pas familière, car enfin pour eux la critique de M. Foucaux n'aurait pas reçu de réfutation.

Il est certain que je ne puis pas faire ici un dictionnaire sanscrit, et le placer en regard d'un dictionnaire grec, mais enfin le nombre de mots, que je vais comparer, sera plus que suffisant, pour montrer que de pareilles similitudes n'exigent pas un examen aussi attentif que le prétend mon contradicteur pour affirmer la maternité du sanscrit.

SANSKRIT.

GREG.

<i>a</i> , particule négative.....	<i>ἀ</i> , <i>a</i> joue le même rôle.
<i>an</i> , devant les voyelles.....	<i>ἀν</i> , <i>an</i> , même emploi.
<i>axa</i> , roue, et par extension char...	<i>ἄξων</i> , <i>axon</i> .
<i>agra</i> , sommet.....	<i>ἄκρος</i> , <i>akros</i> .
<i>angkoura</i> , flèche, javelot.....	<i>ἄγκυρα</i> , <i>angkoura</i> .
<i>aja</i> , bouc.....	<i>αἴξ</i> , <i>aix</i> .
<i>attā</i> , mère.....	<i>ἄττα</i> , <i>atta</i> .
<i>admi</i> , je mange.....	<i>ἔδω</i> , <i>edō</i> .
<i>antar</i> , entre, parmi.....	<i>ἐντος</i> , <i>entos</i> .
<i>apa</i> , de, séparément.....	<i>ἀπό</i> , <i>apo</i> .
<i>abra</i> , nuage, ombre.....	<i>ὄμβρος</i> , <i>ombros</i> .
<i>arani</i> , sorte de bois d'aulne.....	<i>ἔρνος</i> , <i>ernos</i> .